

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 1

Register: Offres et demandes commerciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1^o Formalités de dépôt et taxes :

Le titulaire de marques enregistrées en Suisse ou en France et qui, par un dépôt unique de ses marques effectué au Bureau international, désire s'assurer la protection de celles-ci dans les pays ayant adhéré à l'arrangement de 1891 doit adresser à ce Bureau :

- a) une demande d'enregistrement;
- b) un cliché de la marque dont l'enregistrement international est demandé;
- c) une procuration lorsque la demande est déposée par un mandataire.

Les taxes d'enregistrement se composent d'une taxe perçue par le Bureau national (en France : 900 fr.; en Suisse :

10 fr.) et d'une taxe pour le Bureau international de 150 francs suisses pour une seule marque et en cas de dépôt simultané de plusieurs marques, de 150 francs suisses pour la première et de 100 francs suisses pour chacune des suivantes.

2^o Durée :

La protection résultant de l'enregistrement au Bureau international dure vingt ans et peut être renouvelée en accomplissant les mêmes formalités que ci-dessus. La protection peut toutefois n'être demandée que pour une durée de dix ans; les taxes sont alors réduites respectivement à 100 et 75 francs suisses.

OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

Toute demande devra être accompagnée de deux coupons-réponses internationaux

Il ne sera donné suite qu'aux lettres remplissant cette condition

REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

- R. 2681 FRANCE ET UNION FRANÇAISE : tous articles ménagers et accessoires pour le ménage.
- R. 2683 FRANCE ET UNION FRANÇAISE : jouets.
- R. 2687 NORD ET RÉGION PARISIENNE : huiles et graisses pour moteurs et machines.
- R. 2689 SUD-EST DE LA FRANCE : textiles (blanc : spécialement mouchoirs).
- R. 2691 UNION FRANÇAISE : quincaillerie, outillage, matières plastiques en feuilles et en lanières, articles de bazar et de traite (coutellerie, colifichets, etc.).
- R. 2693 UNION FRANÇAISE : tissus de coton, fibranne, rayonne.
- R. 2695 PARIS : popeline imperméabilisée, tous tissus entrant dans la fabrication de vêtements de pluie, tissus synthétiques pour la fabrication de vêtements pour dames et messieurs.
- R. 2697 LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, MAYENNE, MORBIHAN, FINISTÈRE, COTES-DU-NORD, ILLE-ET-VILAINE : appareils et machines mécaniques et électromécaniques.
- R. 2699 FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER, SARRE : mouchoirs brodés, bavoirs en fil.
- R. 2701 FRANCE : matériel de manutention (chariots avec fourche élévatrice).
- R. 2709 FRANCE : pendulettes et réveils de luxe.
- R. 2721 TARN ET ARIÈGE : machines textiles.
- R. 2725 RÉGION PARISIENNE : produits industriels, grosse mécanique, industrie lourde, laminoirs, gros matériel de chantier, etc.
- R. 2727 CÔTE OCCIDENTALE ET ORIENTALE D'AFRIQUE, MADAGASCAR, RÉUNION, ANTILLES FRANÇAISES : lait, tissus de coton imprimés, mouchoirs de tête, machines à coudre, articles de ménage émaillés et galvanisés, serrures, cadenas, pointes, montres, etc.

MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses ou françaises.

I. — A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN FRANCE

Offres de produits suisses

- 2.450 : frise-cils « Kurlash ».
- 2.452 : lampes de bureau à tubes fluorescents (individuelles ou portatives).

Demandes de produits français

- 2.454 : réglisse en blocs pour confiseries.
- 2.456 : verres de lampes à pétrole en couleur.

Offres de produits français

- 2.460 : couffins en palme.
- 2.462 : maroquinerie de luxe.
- 2.464 : lustrerie en bois.
- 2.466 : tissu spécial pour travaux d'enfants.
- 2.468 : déchets de coton et chiffons d'essuyages.
- 2.470 : tissus de laine pour confection féminine.
- 2.472 : curvimètres, boussoles de poche et compteurs de tours pour bobinage.

Demandes de produits suisses

- 2.474 : polychlorure de vinyle et acétochlorure de vinyle.
- 2.476 : ébauches de compte-secondes, compteurs de durée de communications téléphoniques.
- 2.478 : œilllets, crochets pour brodequins.